



Consignes de sécurité pour le **risque tempête**

En période calme

- Renseignez-vous sur l'organisation municipale déployée pour la gestion d'une tempête (alerte, accueil, etc.)
- Constituez votre kit de sécurité*

Soyez vigilant

- Suivez les informations sur l'évolution de la situation météo attendue dans les prochaines heures : radios (poste à piles) et autres médias
- Reportez vos sorties en mer, en forêt ou en montagne
- Prévoyez la mise en sécurité de vos véhicules et de vos biens
- Prévoyez de suspendre les chantiers et travaux en extérieur

Soyez prudent

- Évitez tout déplacement à pied ou en voiture : ne vous promenez pas en forêt, dans les parcs, à proximité d'un chantier ou sur le littoral. Ne montez pas sur le toit de votre habitation
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ni à la crèche : ils y sont en sécurité
- Mettez en sécurité vos véhicules, si ce n'est déjà fait, en évitant d'emprunter les zones exposées (chantiers, arbres...)
- Vérifiez votre kit de sécurité* et rassemblez vos papiers importants
- Prévoyez des vivres et des moyens d'éclairage de secours (lampe dynamo, solaire...) en cas de confinement demandé par les autorités
- Mettez à l'abri les animaux et le matériel et objets divers susceptibles d'être submergés ou emportés
- Suivez les consignes de sécurité diffusées par les autorités

Mettez-vous en sécurité

- Conformez-vous aux consignes de sécurité des autorités. Mettez-vous en sécurité : rejoignez un lieu sécurisé (refuge habitation, centre d'accueil, etc.)
- N'évacuez que sur ordre des autorités
- Rejoignez le lieu sécurisé muni de votre kit de sécurité* et de vos papiers importants
- Ne vous déplacez pas. En cas de déplacement obligatoire, limitez votre vitesse sur la route en particulier si vous conduisez un véhicule ou un attelage sensible aux effets du vent (caravane, etc.). Signalez votre départ et votre destination à vos proches
- Limitez vos appels téléphoniques afin de libérer les lignes pour les secours

Restez en sécurité

- Restez confiné dans le lieu sécurisé (étages, centre d'accueil, etc.)
- Soyez vigilant aux projections d'objets divers (tuiles, branches, cheminée, etc.)
- Informez-vous de l'évolution de la situation (radio de proximité)

Retour à la normale

- Informez au plus tôt la mairie de votre situation et prenez connaissance des dispositifs d'aide mis à votre disposition
- Faites l'inventaire des dégâts, photographiez les dommages
- Sociétaire Matmut : déclarez votre sinistre au plus tôt dans votre espace personnel dédié,

[en cliquant ici](#)

- Proposez votre aide en mairie pour le rétablissement de la situation sur la commune

*Kit de sécurité = lampe torche, radio à piles, des piles de rechange, médicaments indispensables, 1-2 couvertures, des vêtements, 1-2 bouteilles d'eau